

**PROCES-VERBAL
DE LA
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU
31 OCTOBRE 2012
A
COINSINS**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel;
2. Assermentations;
3. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2012;
- 4.. Préavis no 9 relatif au budget de l'exercice 2013;
- 5.. Communications du comité de direction;
- 6.. Propositions individuelles et divers.

1.	Appel
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 59 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2.	Assermentations
-----------	------------------------

Le président procède à l'assermentation de MM. Manfred Schumacher, Christian Gander, Tobias Salathé.

3. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2012

Le procès-verbal ayant été adressé, le 29 mai 2012 à chaque membre du conseil intercommunal, il n'est pas procédé à sa lecture. Ce procès-verbal est accepté sans modification.

11. Préavis no 9 relatif au budget de l'exercice 2013

Le rapport de la commission des finances, dont les conclusions rejoignent celles du préavis, est lu par Mme Anne-Lise Bally. Celle-ci relève ce qui suit :

1. Administration

- *L'augmentation globale de Chf 3'000 comprend 1'000.- en faveur de la rétribution du Conseil intercommunal et de ses commissions (100.3003.00), 1'000.- en faveur des indemnités et frais du comité de direction (101.3069.00) et 1'000.- de charges diverses (101.3170.00).*

2. Finances

- *220.3222.00 : Le budget des intérêts des emprunts hypothécaires a diminué de Chf 10'000.- en raison des taux d'intérêts en baisse.*
- *230.3313.90 et 91 : L'installation de séchage des boues est amortie et l'amortissement s'appliquera à l'installation de traitement des odeurs.*
- *230.3321.00 : Les amortissements peuvent être adaptés selon les cash flow de l'association.*

3. Station d'épuration

- *350 : voir commentaires du préavis.*
- *350.3123.00 / 350.3124.00 / 350.3189.10 : A noter que les frais réels de consommation d'énergie (électricité et mazout) sont ici estimés, car il faudra attendre un an d'expérience pour établir un budget fiable.*

4. Réseau intercommunal

- *450 : L'augmentation de Chf 80'000.- doit permettre de faire face à des travaux d'entretien imprévus et urgents sans avoir à recourir préalablement à un préavis.*

A titre de remarque finale, la commission des finances constate que la situation financière de l'APEC est saine et relève une augmentation de Chf 50'000 du budget global par rapport au budget 2012, lié à l'entretien du réseau intercommunal.

De plus, la commission des finances tient à relever l'excellent entretien de la station, qui a un impact favorable sur la durée de vie des installations et la très forte motivation du personnel et de son chef de station dans le but notamment d'optimiser les installations. Le budget est établi dans un souci de conserver une charge pour les communes stable dans le temps.

La parole est demandée par M. Stéphane Gabriel qui, au vu des commentaires dans le préavis concernant le compte « Entretien des collecteurs », souhaite connaître la destination de ce compte et du compte « PGEE. »

M. Y. Reymond répond que le premier compte nommé est destiné à financer les travaux habituels d'entretien des collecteurs et les cas d'urgence. L'autre compte est réservé pour les travaux liés à l'application du PGEE.1 (contrôle de l'état des collecteurs par l'intermédiaire d'une caméra, le nettoyage des collecteurs, etc.).

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité, d'accepter le projet de budget de l'exercice 2013 tel que présenté par le comité de direction.

12.	Communications du comité de direction
------------	--

Plan cantonal des micropolluants

Dans sa stratégie nationale de lutte contre les micropolluants, la Confédération prévoit la mise en place de mesures de traitement de ces substances traces dans certaines stations d'épuration. Diverses études et essais ont été réalisés et ont montré que des technologies telles que l'ozone et le charbon actif permettent, en complément des traitements biologiques existants, d'éliminer une grande partie de ces substances. En l'état actuel des réflexions de la Confédération, ces traitements seront mis en place dans un délai d'une vingtaine d'années.

La superficie que nous disposons actuellement à la station d'épuration ne pourra pas recevoir les infrastructures liées au traitement de ces micropolluants. Une nouvelle station d'épuration devra être construite dans un autre lieu.

Sécheur de boues

Un crédit de 2'082'000.00 fr. pour le traitement des odeurs issues du séchage des boues avec l'intégration d'une oxydation thermique régénérative (OTR) a été octroyé au comité de direction par le conseil intercommunal. Cette nouvelle installation fonctionne depuis mai dernier à notre entière satisfaction car nous n'avons reçu aucune plainte de la part du voisinage lequel n'a pas été averti de la mise en fonction de dite installation. Celle-ci a été validée par les services de l'Etat.

Groupe Chaleur force

Le comité de direction envisage d'étudier l'acquisition d'un second moteur en complément de l'existant qui ferait office de moteur de secours et qui permettrait d'améliorer l'ensemble de l'installation au niveau des énergies électriques et thermiques.

Cette acquisition fera l'objet d'une demande de crédit auprès du conseil intercommunal par l'intermédiaire d'un préavis.

La parole est de demandée par M. Antoine Nicolas qui souhaiterait savoir si les riverains sont dorénavant informés de la mise en route de cette installation.

M. Reymond répond que ceux-ci n'ont pas été renseignés jusqu'à ce jour. Le fait de ne pas recevoir d'intervention au sujet d'éventuelles odeurs nauséabondes représente la meilleure des garanties quant à la qualité des prestations de cette nouvelle installation.

M. Manfred Schumacher demande si le traitement des micropolluants est obligatoire.

M. Yves Reymond précise qu'en l'état actuel des réflexions de la confédération, ces traitements seront mis en place dans un délai d'une vingtaine d'année dans les stations d'épurations suivantes :

- STEP avec plus de 80'000 habitants raccordés ;
- STEP avec plus de 24'000 habitants raccordés situées dans le bassin versant d'un lac.

Les caractéristiques de notre station d'épuration correspondent à cette dernière catégorie.

M. Philippe Berger souhaite savoir si un planning a déjà été élaboré à ce sujet. M. Reymond répond par la négative car il serait préférable d'attendre sur l'évolution de la technique en la matière.

M. Georges Sublet pense que si les voisins ne ronchonnent plus c'est que cette installation est devenue performante. Yves Reymond précise qu'en sus nous disposons d'une station dont les boues issues du traitement ne génèrent aucun déchet car celles-ci sont recyclées à 100 % chez Holcim.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani